

Compte-rendu de la rencontre du Préfet préfigurateur à Poitiers dans le chef lieu de région Poitou-Charentes, concernant la région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

Présents :

OS : FO, CGT, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA, CGC

La délégation FO était composée du coordonnateur FGF Poitou-Charentes et de la sections FGF 86.

Représentant de l'État :

- Préfet de région Aquitaine – Préfigurateur ALPC : Pierre Dartout
- Préfète de la région Poitou-Charentes : Christiane Barret
- ARS : Directeur Poitou-Charentes
- Directeur de projet réforme territoriale de l'État – Benoit Bonnefoi
- Rectorat : Recteur Poitou-Charentes
- SGAR : secrétaire général
- Directeurs régionaux : DIRECCTE, DRJS, DRAC, DRAAF, DREAL

Intervention du Préfet :

Le préfet a souhaité organiser cette journée dans le chef lieu de la région Poitou-Charentes afin de rencontrer les élus (président de région, agglomération, ville, présidents conseils départementaux et président CESER) ainsi que les organisations syndicales. Il a convoqué la presse avant de nous rencontrer.

Le préfet préfigurateur a rappelé sa méthode et ses objectifs (cf compte-rendu de réunion du 12 mai). Le calendrier est toujours le même. La concertation est la règle, la négociation n'a pas lieu d'être.

Pour la réorganisation des directions régionales, il appartient aux directeurs de proposer des hypothèses. Ils devront réunir les CT entre le 15 et le 25 juin pour en informer (échange, dialogue) les représentants du personnel. Cette présentation ne sera pas soumise au vote des CT.

Le préfet remontera ses propositions au gouvernement le 30 juin. La validation du gouvernement fera l'objet d'organigrammes, présentés pour avis aux CT en septembre.

Le préfet réaffirme qu'il n'y aura pas de mobilité géographique forcée, mais des mobilités fonctionnelles. Le préfet est hostile à l'étanchéité des mobilités entre administrations d'un territoire. Il faut savoir mélanger les cultures.

La réforme sera réussie si l'accompagnement des fonctionnaires est personnalisé, par la qualité du suivi des personnels vulnérables.

Les unités territoriales des DREALs et des DIRECCTEs seront préservées, elles exercent des missions pour le compte du préfet de département.

609 ETP concernés par cette réforme (SGAR + 5 DR). L'ADEME et pôle emploi est également concerné. Éléments de contexte pris en compte : 22 % des agents rempliront les conditions de départ en retraite à l'horizon 2018.